

**PROCÈS-VERBAL** de la **3<sup>e</sup> séance publique régulière du conseil d'administration** du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest tenue le mercredi **16 mars 2016, 18 h 30**, au CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion, 3031 rue de la Gare, Vaudreuil-Dorion (Québec)

---

**PRÉSENCES :**

Line Ampleman  
Dorice Boudreault  
Mélanie Caron  
Judith Dubé  
Michèle Goyette  
Claude Jolin, président  
Michel Laurendeau  
Roch Leblanc  
Jean-Claude-Lecompte  
Annabelle Lefebvre  
Heather L'Heureux  
Nicole Marleau  
Yves Masse  
Patricia Quirion  
Jean-Pierre Rodrigue

**ABSENCE(S) MOTIVÉE(S) :**

Ghislain Rivet  
Serge St-Laurent

**INVITÉS :**

Monsieur Yves Parent, directeur de la logistique et des ressources informationnelles  
M. Dominique Pilon, directeur des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique  
Monsieur Vincent Veilleux, directeur des services techniques

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

Le quorum est constaté et la 3<sup>e</sup> séance publique régulière est déclarée ouverte à 18 h 52 par le président du conseil d'administration.

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**RÉSOLUTION CA20160316-01**

Sur proposition dûment faite et appuyée, l'ordre du jour adopté avec l'ajout des points 14.1 et 14.2 aux affaires nouvelles, se lit comme suit :

- 1 Ouverture de la séance et vérification du quorum
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Période publique de questions (durée maximale : 30 minutes)
- 4 Mot du président du conseil d'administration
- 5 Adoption des procès-verbaux des dernières séances du conseil d'administration
  - 5.1 Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance publique du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2016
  - 5.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 17 février 2016
- 6 **Rapports des comités du conseil d'administration**
  - 6.1 **Comité de gouvernance et d'éthique**
    - 6.1.1 Désignation du président du comité de gouvernance et d'éthique
    - 6.1.2 Rapport du président de la séance du 8 février 2016
    - 6.1.3 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du CISSS de la Montérégie-Ouest
    - 6.1.4 Prise de décision par consentement aux séances publiques du conseil d'administration (agenda de consentement)

## **6.2 Comité de vérification**

- 6.2.1 Rapport du président de la séance du 9 mars 2016
- 6.2.2 Politique d'approvisionnement
- 6.2.3 Désignation d'un responsable aux fins des transactions bancaires électroniques
- 6.2.4 Désignation des signataires autorisés pour les affaires bancaires de la composante Vaudreuil-Soulanges

## **6.3 Comité de vigilance et de la qualité**

- 6.3.1 Désignation du président du comité de vigilance et de la qualité
- 6.3.2 Rapport du président de la séance du 11 février 2016

## **6.4 Comité soins et services à la clientèle**

- 6.4.1 Désignation du président du comité soins et services à la clientèle
- 6.4.2 Rapport du président de la séance du 16 février 2016
- 6.4.3 Adoption du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle

## **6.5 Comité immobilisation et environnement**

- 6.5.1 Désignation du président du comité immobilisation et environnement
- 6.5.2 Rapport du président de la séance du 17 février 2016
- 6.5.3 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité immobilisation et environnement
- 6.5.4 Déclaration d'un immeuble excédentaire et autorisation de procéder à la vente

## **7 Affaires du jour**

- 7.1 Harmonisation des dénominations des installations du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest
- 7.2 Exemption au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec
- 7.3 Déploiement des services de sage-femme sur le territoire de la Montérégie-Ouest

## **8 Affaires médicales**

- 8.1 Recommandations du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec les statuts et les privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens
  - 8.1.1 Nomination (1)
  - 8.1.2 Non-renouvellement statut et privilèges (1)
  - 8.1.3 Démissions (2)
  - 8.1.4 Retraite (1)
- 8.2 Nominations au registre des signataires autorisés de la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour le CISSS de la Montérégie-Ouest

## **9 Point d'information du président-directeur général**

## **10 Affaires nouvelles**

- 10.1 Nomination du directeur adjoint des ressources financières
- 10.2 Support à la demande de modification de l'appellation du comité des usagers continue

## **11 Correspondance**

## **12 Documents déposés pour information**

- 12.1 État de situation sur les infections nosocomiales - Mise à jour périodique à la période 11

## **13 Date de la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration le 4 mai 2016**

## **14 Clôture de la séance**

## **3. PÉRIODE PUBLIQUE DE QUESTIONS (DURÉE MAXIMALE : 30 MINUTES)**

Aucune question n'a été inscrite au registre de la période de questions.

Devant l'absence de question du public, le président poursuit l'ordre du jour.

## **4. MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

## **5. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

### **5.1 Procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance publique du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2016**

#### **RÉSOLUTION CA20160316-02**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la 2<sup>e</sup> séance publique du conseil d'administration tenue le 27 janvier 2016, tel que rédigé.

## 5.2 Procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 17 février 2016

### **RÉSOLUTION CA20160316-03**

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le procès-verbal de la séance spéciale du conseil d'administration tenue le 17 février 2016, tel que rédigé.

## 6. RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 6.1 Comité de gouvernance et d'éthique

La première séance du comité de gouvernance et d'éthique s'est tenue le 8 février 2016 sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre Rodrigue.

#### 6.1.1 Désignation du président du comité de gouvernance et d'éthique

##### **RÉSOLUTION CA20160316-04**

**CONSIDÉRANT** l'article 24 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* stipulant que les membres du conseil d'administration désignent parmi les membres indépendants du comité de gouvernance et d'éthique le président dudit comité;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité de gouvernance et d'éthique lors de la séance du 11 février 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest désigne monsieur Jean-Pierre Rodrigue à titre de président du comité de gouvernance et d'éthique.

#### 6.1.2 Rapport du président de la séance du 8 février 2016

Le président du comité de gouvernance et d'éthique procède à la présentation des membres du comité, à savoir :

- Monsieur Jean-Pierre Rodrigue, président
- Monsieur Claude Jolin
- Madame Michèle Goyette
- Madame Mélanie Caron
- Monsieur Yves Masse, nommé secrétaire

Les sujets suivants ont été traités à la séance du 8 février 2016:

- Proposition au conseil d'administration d'un président du comité de gouvernance et d'éthique;
- Désignation d'un secrétaire du comité de gouvernance et d'éthique;
- Règles de fonctionnement du comité de gouvernance et d'éthique;
- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs;
- Prise de décision par consentement aux séances publiques du conseil d'administration (agenda de consentement).

Les deux derniers points ont fait l'objet de recommandations auprès du conseil d'administration.

#### 6.1.3 Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du CISSS de la Montérégie-Ouest

Un projet type de Code d'éthique et de déontologie des administrateurs de conseil d'administration a été produit par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en vertu de la *Loi sur le ministère du conseil exécutif* (chapitre M-30) et a été acheminé le 23 décembre dernier aux présidents-directeurs généraux des établissements publics de santé et de services sociaux pour entreprendre les démarches nécessaires pour son adoption par les membres du conseil d'administration.

Considérant qu'en vertu de l'article 17 de ce code, il revient au comité de gouvernance et d'éthique d'élaborer un Code d'éthique et de déontologie des administrateurs conformément à l'article 2.1.4 de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif*, les membres du comité de gouvernance et d'éthique ont procédé à la révision du projet type du MSSS en date du 8 février dernier et en font la recommandation au conseil d'administration pour son adoption.

Suite aux précisions apportées par le président-directeur général au regard de certains articles du code, la résolution suivante est dûment adoptée :

#### **RÉSOLUTION CA20160316-05**

**CONSIDÉRANT** l'importance de permettre aux membres du conseil d'administration d'avoir une préoccupation constante à l'égard de l'éthique et de la déontologie, et ce, afin de garantir à la population une gestion transparente, intègre et de confiance des fonds publics ;

**CONSIDÉRANT QUE** le MSSS s'est référé aux bonnes pratiques en matière d'éthique et de déontologie, dont, entre autres, la *Trousse de référence pour les répondants et répondantes en matière d'éthique au sein de la fonction publique* (Secrétariat du Conseil du trésor, 2013) ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil d'administration doit être élaboré par le comité de gouvernance et d'éthique et adopté par le conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 5 du *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest*, le comité de gouvernance et d'éthique du conseil d'administration assume la responsabilité de veiller à l'application du présent Code ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique du CISSS de la Montérégie-Ouest lors de la séance du 8 février 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs du conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest*.

ET

Qu'en vertu des modalités applicables au présent Code, chaque membre doit produire les formulaires annexés en fonction de leur situation, et ce, dans les soixante jours de l'adoption du présent Code.

#### **6.1.4 Prise de décision par consentement aux séances publiques du conseil d'administration (agenda de consentement)**

Les sujets inscrits à l'agenda de consentement sont soumis au conseil d'administration pour décision. Il s'agit en fait d'un processus visant une prise de décision rapide et efficace, par consentement unanime, sur une série de sujets pour lesquels des échanges exhaustifs n'apporteraient pas de valeur ajoutée à la bonne gouvernance de l'organisation. S'il y a objection sur un sujet, motivée par des arguments valables, celui-ci doit alors faire l'objet d'une proposition distincte et d'une adoption en bonne et due forme.

Bien que les sujets faisant partie de l'agenda de consentement ont généralement été, au préalable, évalués et traités par différentes instances de l'organisation ou par les instances ministérielles, ceux-ci nécessitent tout de même l'approbation finale du conseil d'administration.

#### **RÉSOLUTION CA20160316-06**

**CONSIDÉRANT** l'importance de se doter d'outils efficace et efficient pour faciliter la prise de décision lors des séances du conseil d'administration ;

**CONSIDÉRANT** que ce mode de fonctionnement est utilisé par des sociétés dont la Régie de l'assurance-maladie du Québec (RAMQ) ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique le 8 février 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest adopte la prise de décision par consentement pour certains points de l'ordre du jour des séances publiques du conseil d'administration (agenda de consentement).

## **6.2 Comité de vérification**

Une séance du comité de vérification s'est tenue le 9 mars 2016 sous la présidence de Monsieur Roch Leblanc.

## 6.2.1 Rapport du président de la séance du 9 mars 2016

Les sujets suivants ont été traités :

- Présentation du plan de vérification par notre auditeur externe de la firme RCGT;
- Mise à jour sur les résultats à la période 11 : *Les résultats de la période financière 11, avec un déficit à ce jour de 2,9 M\$, reflètent la pression qui s'exerce actuellement sur les urgences et les unités de soins que les plans d'actions entrepris dans les directions ne permettent pas de compenser complètement. La direction de l'établissement poursuit les efforts dans les différents services de l'organisation pour atteindre l'équilibre budgétaire. Les périodes 12 et 13 seront donc déterminantes dans l'atteinte de cet équilibre. De plus, il faut également prendre en considération que le versement relié à la répartition des soldes de l'agence prévu aux établissements pour la transformation en lien avec la loi 10 (environ 700 000 \$) ne sera finalement pas versé. De plus, nous ne connaissons pas encore les modalités des résultats des négociations salariales avec le secteur de la santé qui représentent un montant de l'ordre de 5M\$.*
- Reddition de compte à la période 11 des mesures d'optimisation : *Le pourcentage de réalisation des mesures d'optimisation à la période 11 s'élève à 80%.*
- Présentation de la liste des engagements contractuels de 100 000\$ et plus depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015;
- Processus de planification budgétaire 2016-2017 : Présentation des principes directeurs, orientations et paramètres qui guideront l'organisation pour la prochaine année.
- Politique d'approvisionnement;
- Désignation d'un responsable aux fins des transactions bancaires électroniques;
- Désignation des signataires autorisés pour les affaires bancaires de la composante Vaudreuil-Soulanges.

Les trois derniers points ont fait l'objet de recommandations auprès du conseil d'administration.

## 6.2.2 Politique d'approvisionnement

Suite à l'adoption de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, nous sommes dans l'obligation de mettre en place une politique d'approvisionnement uniformisée pour l'ensemble de notre organisation. La direction logistique et ressources informationnelles a donc procédé à l'élaboration d'une politique d'approvisionnement pour le CISSS de la Montérégie-Ouest.

La présente politique d'approvisionnement (ci-après : « *la Politique* »), en complément de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ., c. C-65.1), et ses règlements, vient préciser les conditions, procédures et partage des responsabilités entre les différentes instances et gestionnaires, pour les fins de sollicitation et d'adjudication de tout contrat conclu par le CISSMO.

La Politique prend également en considération, le cas échéant, les dispositions de la *Loi sur les services de la santé et les services sociaux* (RLRQ, c. S-4.2) et ses règlements.

La Politique a été recommandée par le comité de direction le 18 février 2016 et a également été soumise au comité de vérification le 9 mars dernier qui en recommande l'adoption au conseil d'administration.

### **RÉSOLUTION CA20160316-07**

**CONSIDÉRANT** le cadre législatif suivant :

- *Loi sur les contrats des organismes publics*, RLRQ, c. 65.1 et ses règlements;
- Directive émise par le Conseil du trésor concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics;
- Directive émise par le Conseil du trésor concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics;
- *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public ainsi que des sociétés d'État*, RLRQ, c. G-1.011 (selon sa durée de vie);
- *Loi sur les services de la santé et les services sociaux*, RLRQ, c. S-4.2 et ses règlements.

**CONSIDÉRANT** que la *Politique d'approvisionnement* complète les directives concernant tous les achats de biens et services du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest ;

**CONSIDÉRANT** les dispositions du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de direction en date du 18 février 2016 ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vérification en date du 9 mars 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration adopte la *Politique d'approvisionnement*.

### 6.2.3 Désignation d'un responsable aux fins des transactions bancaires électroniques

Dans le cadre de sa gestion courante, le CISSS de la Montérégie-Ouest utilise les services de transactions bancaires électroniques des institutions financières avec lesquelles il transige. Pour assurer un meilleur contrôle des transactions bancaires réalisées ainsi que des accès aux plateformes électroniques, l'établissement désire désigner une seule et unique personne à titre d'administrateur principal. Cette personne aura la responsabilité d'accorder les accès secondaires au personnel de l'établissement pour les fins de la réalisation des transactions électroniques et de la consultation des soldes et transactions bancaires.

#### **RÉSOLUTION CA20160316-08**

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS de la Montérégie-Ouest, pour les fins de sa gestion courante, a recours à des transactions bancaires électroniques;

**CONSIDÉRANT QUE** pour assurer un meilleur contrôle des transactions électroniques et des accès, le CISSS de la Montérégie-Ouest désire désigner un seul et unique administrateur principal pour les différentes plateformes bancaires électroniques utilisées auprès des institutions financières avec lesquelles il transige;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 67.1 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration* du CISSS de la Montérégie-Ouest, toute demande de paiement doit être signée par deux personnes dûment autorisées dont au moins une est soit le président-directeur-général, soit le directeur des ressources financières ou soit une personne autorisée en vertu du plan de délégation de signature;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 9 mars 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise la désignation de la directrice générale adjointe aux programmes soutien, administration et performance et directrice des ressources financières par intérim, Mme Michelle Harvey, à agir à titre d'administrateur principal aux fins des transactions bancaires électroniques pour les comptes bancaires apparaissant en annexe et qu'elle soit investie de tous les pouvoirs nécessaires à cette fin ;

ET

Que le conseil d'administration autorise le président-directeur général à signer tout autre document qui pourrait être requis relativement à la présente.

---

### **ANNEXE - Désignation d'un responsable aux fins des transactions bancaires électroniques**

#### **Renseignements concernant le nouvel administrateur principal**

Nom	Harvey
Prénom	Michelle
Nom de jeune fille de la mère	Dufour
Téléphone	450-699-2425, poste 4677
Courriel	michelle.harvey.ciSSSMO16@SSSS.gouv.qc.ca

#### **Liste des comptes bancaires visés**

- 1) Composante **Centre de réadaptation Foster**  
Institution : RBC Banque Royale de Candiac  
Administrateur principal actuel : Maryse Carrière

Comptes bancaires

00641-1161637                      00641-1009232  
00641-1002328                      00770114576

- 2) Composante **Centre de réadaptation Le Virage**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins de Saint-Hubert  
Administrateur principal actuel : Marianne Lauzon  
Comptes bancaires  
0011761-EOP  
0011761-ET1
- 3) Composante **Centre Montérégien de réadaptation**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins de Saint-Hubert  
Administrateur principal actuel : Mariette Côté  
Comptes bancaires  
0191456-EOP  
0191456-ET1  
0800245-EOP
- 4) Composante **Services de réadaptation du sud-Ouest et du Renfort**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins du Haut-Richelieu  
Administrateur principal actuel : Jacques Rochon  
Comptes bancaires  
220100-EOP                      220107-EOP  
220100-ET1                      180742-EOP  
220100-ET2                      220100-ET  
220100-ET3
- 5) Composante **Centre de Réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement de la Montérégie-Est**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins de Granby  
Administrateur principal actuel : Éric Méthot  
Comptes bancaires  
541000-6308                      541015                      541055-169494  
541001-6311                      541022-169494                      541057-169494  
541002-169494                      541026-169494                      541060  
541003-6310                      541040-169494                      541061-169494  
541005-6306                      541044-169494                      541065-169494  
541012-12726                      541049-169494                      541067-169494  
541068-169494                      541075-169494                      541076-169494  
541077-169494                      541078-169494                      541079-169494  
541080-169494
- 6) Composante **CSSS Haut St-Laurent**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins du Haut St-Laurent  
Administrateur principal actuel : Yves Parent  
Comptes bancaires  
0410473-EOP                      410476-EOP  
0410474-EOP                      830170  
0410475-EOP
- 7) Composante **CSSS Vaudreuil-Soulanges**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins de Vaudreuil-Soulanges  
Administrateur principal actuel : Denis Maheu  
  
Comptes bancaires  
0720131-EOP  
0720156-EOP  
0720162-EOP
- 8) Composante **CSSS Suroît**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins – Complexe Desjardins  
Administrateur principal actuel : Johanne Lamothe  
Comptes bancaires  
0096735  
0096743  
0096750

- 9) Composante **CSSS Jardins Roussillons**  
Institution : Caisse Populaire Desjardins – Complexe Desjardins  
Administrateur principal actuel : Sylvie Marleau  
Comptes bancaires  
0097212                    0097261  
0097238                    0097279  
0097253                    0097287  
403706A
- 

#### **6.2.4 Désignation des signataires autorisés pour les affaires bancaires de la composante Vaudreuil-Soulanges**

La direction des ressources financières du CISSS de la Montérégie-Ouest souhaite régulariser la situation des signataires bancaires à la composante Vaudreuil-Soulanges et d'uniformiser les signataires bancaires à travers toutes les composantes du CISSS de la Montérégie-Ouest.

##### **RÉSOLUTION CA20160316-09**

**CONSIDÉRANT QUE** des opérations de nature bancaire du CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil- Soulanges) soient transigées à la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges qui est autorisée à payer et à accepter tous les chèques, traites, billets à ordre, lettres de change, mandats ou ordres de paiement et autres effets signés, tirés, acceptés ou endossés pour le CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges) par les personnes ayant les postes suivants :

- Président-directeur général : Yves Masse
- Présidente-directrice générale adjointe : Céline Rouleau
- Directrice générale adjointe : Michelle Harvey
- Directrice des ressources financières : Sylvie Marleau
- Coordonnateur des opérations financières : Stéphane Beaulieu
- Chef de service comptabilité générale : Roxane Crête
- Chef de service comptes à payer : Johanne Lamothe

Pour les numéros des comptes (folio) suivants ;

0720131-EOP  
0720156-EOP  
0720162-EOP

Et de plus, à accepter en dépôt au crédit du CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges) tous les chèques, traites, billets, lettres de change et autres effets endossés au nom du CISSS de la Montérégie-Ouest par les personnes autorisées, ou portant la mention apposée au moyen d'un tampon ou autrement « POUR DÉPÔT AU COMPTE DU CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges) » ou tout autre mention équivalente ;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes autorisées soient, pour le CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges) et en son nom, à faire des arrangements ou convention avec la Caisse populaire Vaudreuil-Soulanges concernant toute question relative aux prêts ou avances consentis par la caisse populaire Vaudreuil-Soulanges, y compris les découverts de compte, à transiger et régler des affaires de nature bancaire avec la Caisse populaire Vaudreuil-Soulanges et à signer tous les actes et documents aux fins mentionnées ci-dessus ou aux fins mentionnées audit règlement, notamment, mais sans s'y limiter, tout acte ou document conférant à la Caisse populaire Vaudreuil-Soulanges une garantie, un titre ou des droits quelconques à l'égard de la totalité ou d'une partie des biens réels ou personnels, meubles ou immeubles, présents ou futurs du CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges), y compris tout acte ou clause de datation en paiement approprié;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes autorisées aux termes des paragraphes ci-dessus et que chacune d'elle séparément soit autorisée à recevoir de la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges, les relevés de compte, les chèques payés et autres effets portés au débit des comptes du CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges) et à certifier et à accepter tous les comptes et tous les soldes des comptes entre le CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges) et la caisse populaire Vaudreuil-Soulanges ;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les effets et garanties et documents signés, faits, acceptés ou endossés tels que stipulés ci-dessus seront valides et lieront le CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges);

**CONSIDÉRANT QU'**il soit fourni à la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges, une listes des noms des administrateurs dirigeants ou autres mandataires du CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges) autorisés aux fins ci-dessus ainsi qu'un spécimen de leur signature, et que la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges soit avisée par écrit de tout changement qui pourrait survenir concernant ces personnes ; telle liste reçue par la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges liera le CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges) jusqu'à ce qu'un avis contraire soit donné à la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges et que celle-ci en ait accusé réception ;

**CONSIDÉRANT QUE** communication de la présente résolution soit donnée à la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges et qu'elle reste en vigueur jusqu'à ce qu'un avis contraire soit donné à la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges et que celle-ci en ait accusé réception;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 67.1 du règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest, toute demande de paiement doit être signée par deux personnes dûment autorisées dont au moins une est soit le président-directeur général, soit le directeur des ressources financières ou soit une personne autorisée en vertu du plan de délégation de signature;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de vérification lors de la séance du 9 mars 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest autorise les signataires bancaires du CISSS de la Montérégie-Ouest (composante CSSS Vaudreuil-Soulanges) mentionnés ci-dessus auprès de la Caisse populaire de Vaudreuil-Soulanges.

### **6.3 Comité de vigilance et de la qualité**

La première séance du comité de vigilance et de la qualité s'est tenue le 11 février 2016 sous la présidence de Madame Nicole Marleau

#### **6.3.1 Désignation du président du comité de vigilance et de la qualité**

##### **RÉSOLUTION CA20160316-10**

**CONSIDÉRANT** l'article 32 du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest* ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité de vigilance et de la qualité lors de la séance du 11 février 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest désigne Madame Nicole Marleau à titre de présidente du comité de vigilance et de la qualité.

#### **6.3.2 Rapport du président de la séance du 11 février 2016**

La présidente du comité de vigilance et de la qualité procède à la présentation des membres du comité, à savoir :

- Madame Nicole Marleau, présidente
- Madame Alexandrine Côté, nommée secrétaire (commissaire aux plaintes et à la qualité des services)
- Madame Line Ampleman
- Monsieur Jean-Pierre Rodrigue
- Monsieur Yves Masse

Invitée permanente (lien avec le comité de gestion des risques) :

- Madame Michèle Harvey, directrice générale adjointe

Les sujets suivants ont été traités à la séance du 11 février 2016:

- Proposition au conseil d'administration d'un président du comité de vigilance et de la qualité;
- Désignation d'un secrétaire du comité de vigilance et de la qualité;

- Règles de fonctionnement du comité de vigilance et de la qualité (font partie intégrante du *Règlement sur la régie interne du conseil d'administration*);
- Fonction et bilan des activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2015;
- Activités et terminologie en lien avec le régime des plaintes et la qualité des services;
- Processus de traitement d'une plainte de A à Z par le commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Bilan CISSS de la Montérégie-Ouest des activités du commissaire aux plaintes et à la qualité des services;
- Règlement du Comité de gestion des risques (structure et règlement seront éventuellement présentés au CA pour adoption);
- Gestion des risques – Rapport d'incident et accident : *Les données du CISSSMO ne démontrent aucun écart significatif par rapport à l'ensemble des incidents et accidents documentés au registre national. Tous les programmes de formation auprès des intervenants et les mesures de prévention ont été mis en place.*
- Calendrier des séances du comité de vigilance et de la qualité

#### 6.4 Comité soins et services à la clientèle

La première séance du comité soins et services à la clientèle s'est tenue le 16 février 2016 sous la présidence de Madame Michèle Goyette

##### 6.4.1 Désignation du président du comité soins et services à la clientèle

###### **RÉSOLUTION CA20160316-11**

**CONSIDÉRANT** l'article 6 du *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle du CISSS de la Montérégie-Ouest*;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité soins et services à la clientèle lors de la séance du 16 février 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest désigne madame Michèle Goyette à titre de présidente du comité soins et services à la clientèle.

##### 6.4.2 Rapport du président de la séance du 16 février 2016

La présidente du comité soins et services à la clientèle procède à la présentation des membres du comité, à savoir :

- Madame Michèle Goyette, présidente
- Madame Céline Rouleau, nommée secrétaire (présidente-directrice générale adjointe)
- Madame Line Ampleman
- Madame Patricia Quirion
- Madame Annabelle Lefebvre
- Docteure Dorice Boudreault
- Monsieur Yves Masse
- Docteure Lucie Poitras, directrice des services professionnels et de l'enseignement médical
- Monsieur Philippe Besombes, directeur des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire
- Monsieur Stéphane Dubuc, directeur des services multidisciplinaires et de l'enseignement universitaire

Les sujets suivants ont été traités à la séance du 16 février 2016:

- Proposition au conseil d'administration d'un président du comité soins et services à la clientèle;
- Désignation d'un secrétaire du comité soins et services à la clientèle;
- Règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle;
- Présentation de l'offre de service des directions transversales cliniques, à savoir la direction des services professionnels et de l'enseignement médical, la direction des soins infirmiers et de l'enseignement universitaire et la direction des services multidisciplinaires et de l'enseignement universitaire;
- Présentation de la structure de gouverne médicale (organigramme des départements et processus de nomination des chefs de département);

- Mise en place des comités exécutifs des instances du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens, du conseil des infirmières et infirmiers et du conseil multidisciplinaire (passage du mode transitoire vers un exécutif permanent);
- Projet de transformation de places d'hébergement au programme soutien à l'autonomie des personnes âgées (SAPÂ) : *Il s'agit en fait de transformer des places en ressources non institutionnelles sur le territoire de Jardins-Roussillon. Cette transformation permettra de se doter d'une ressource intermédiaire de 15 places pour la clientèle ayant des problèmes cognitifs;*
- Proposition d'un calendrier des séances du comité soins et services à la clientèle.

Le point suivant a fait l'objet d'une recommandation auprès du conseil d'administration.

#### **6.4.3 Adoption du Règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle**

##### **RÉSOLUTION CA20160316-12**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'édicter des règles de fonctionnement pour les comités facultatifs du conseil d'administration selon les pratiques de bonne gouvernance;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité soins et services à la clientèle lors de la séance du 16 février 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest adopte le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité soins et services à la clientèle.

#### **6.5 Comité immobilisation et environnement**

La première séance du comité immobilisation et environnement s'est tenue le 17 février 2016 sous la présidence de Madame Judith Dubé

##### **6.5.1 Désignation du président du comité immobilisation et environnement**

##### **RÉSOLUTION CA20160316-13**

**CONSIDÉRANT** l'article 6 du *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité immobilisation et environnement;*

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité immobilisation et environnement lors de la séance du 17 février 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest désigne Madame Judith Dubé à titre de présidente du comité immobilisation et environnement.

##### **6.5.2 Rapport du président de la séance du 17 février 2016**

La présidente du comité immobilisation et environnement procède à la présentation des membres du comité, à savoir :

- Madame Judith Dubé, présidente
- Monsieur Vincent Veilleux, secrétaire du comité, directeur des services techniques
- Madame Heather L'Heureux
- Monsieur Roch Leblanc
- Monsieur Yves Masse

Les sujets suivants ont été traités à la séance du 16 février 2016:

- Désignation d'un secrétaire du comité;
- Parc immobilier du CISSSMO : *Présentation du directeur des services techniques sur les caractéristiques du parc immobilier du CISSSMO;*
- Inspection technique des bâtiments : *Suivi sur l'inspection technique des bâtiments des installations du CISSSMO et sur l'ampleur du processus;*
- Adoption du calendrier des séances du comité immobilisation et environnement;
- Règlement sur les règles de fonctionnement du comité immobilisation et environnement;
- Déclaration d'un immeuble excédentaire et autorisation de procéder à la vente;

Les deux derniers points ont fait l'objet d'une recommandation auprès du conseil d'administration.

### 6.5.3 Règlement sur les règles de fonctionnement du comité immobilisation et environnement

#### **RÉSOLUTION CA20160316-14**

**CONSIDÉRANT** l'importance d'édicter des règles de fonctionnement pour les comités facultatifs du conseil d'administration selon les pratiques de bonne gouvernance;

**CONSIDÉRANT** la recommandation des membres du comité immobilisation et environnement lors de la séance du 17 février 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest adopte le *Règlement sur les règles de fonctionnement du comité immobilisation et environnement*.

### 6.5.4 Déclaration d'un immeuble excédentaire et autorisation de procéder à la vente

*Invité : M. Vincent Veilleux, directeur des services techniques*

Le directeur des services techniques précise que le Pavillon Foster, situé dans la municipalité de Saint-Philippe, est un lieu d'hébergement de courte durée pour la clientèle des programmes santé mentale et dépendance. Cet immeuble, propriété de l'établissement, présente un vaste terrain adjacent à une école.

La Commission scolaire des Grandes-Seigneuries a approché le CISSS de la Montérégie-Ouest à l'automne dernier afin de connaître son ouverture à vendre une parcelle de terrain du Pavillon Foster pour permettre l'aménagement d'un stationnement, requis pour la construction d'une nouvelle école.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a été consulté afin de valider la faisabilité et les étapes à suivre pour procéder à cette transaction. La première étape est de déclarer ce terrain comme excédentaire au MSSS et ensuite entreprendre les démarches afin de rendre disponible à la vente le terrain. La vente d'un terrain doit se faire en fonction de la juste valeur marchande.

Le président-directeur générale conclut en soulignant l'importance de favoriser les liens de collaboration avec nos partenaires.

#### **RÉSOLUTION CA20160316-15**

**CONSIDÉRANT** que la municipalité de Saint-Philippe souhaite se porter acquéreur d'une parcelle de terrain située sur le lot 4 714 454 sur la rue Foucreault à Saint-Philippe dans le but d'y aménager un stationnement pour la construction d'une nouvelle école;

**CONSIDÉRANT** que cette parcelle de terrain ne sert pas aux activités de l'établissement et que sa vente n'aura pas d'impact sur l'offre de service actuelle et future pour la clientèle;

**CONSIDÉRANT** que cet immeuble est propriété de l'établissement;

**CONSIDÉRANT** qu'une évaluation indépendante a été réalisée afin de déterminer la juste valeur marchande de ce terrain;

**CONSIDÉRANT** que l'établissement doit déclarer au ministère de la Santé et des Services sociaux cette parcelle de terrain comme immeuble excédentaire avant d'entreprendre des démarches pour la vente;

**CONSIDÉRANT** que l'aménagement du stationnement proposé par la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries comprend l'installation d'une clôture opaque et le déplacement de l'espace « fumeurs », et ce aux frais de la commission scolaire;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest autorise de déclarer au ministère de la Santé et des Services sociaux une superficie approximative de 3 000 m<sup>2</sup> sur le lot 4 714 454, à titre d'immeuble excédentaire;

ET

D'autoriser le président-directeur général à procéder à la vente d'une parcelle de terrain d'une superficie approximative de 3 000 m<sup>2</sup>, en fonction de la juste valeur marchande, à la municipalité de Saint-Philippe, sous réserve d'obtenir l'autorisation préalable du ministère de la Santé et des Services sociaux requise en vertu de l'article 260 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux*.

## 7. AFFAIRES DU JOUR

### 7.1 Harmonisation des dénominations des installations du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

Le président-directeur général souligne que depuis la création du CISSSMO, à l'instar de l'ensemble des établissements de santé et de services sociaux, l'organisation doit se conformer aux règles et exigences contenues dans le Programme d'identification visuelle (PIV) du gouvernement du Québec. Parmi les étapes à réaliser dans le cadre de l'application du PIV, le CISSSMO doit mettre à jour ses noms de permis d'installation pour les rendre conformes aux attentes et contextes actuels.

Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) propose une stratégie de mise en œuvre et de déploiement en trois(3) phases, sur quatre(4) ans, suivant les orientations et les exigences du MSSS:

- Stratégie de mise en œuvre et de déploiement visant l'harmonisation des dénominations des installations des établissements privés et publics du réseau de la santé et des services sociaux ;
- Cadre sur les dénominations des établissements et des installations du réseau de la santé et des services sociaux.

Pour réaliser les travaux visant à assurer une certaine uniformité de la dénomination des installations des établissements, le CISSSMO a confié un mandat à un comité de travail composé respectivement d'un représentant du service des communications, de la direction des services techniques et de la direction qualité, évaluation, performance et éthique. Le comité de travail avait comme principal mandat de proposer des noms pour certaines installations du CISSSMO contenues sur une première liste, 43 installations à une seule mission fournie par le MSSS.

Afin d'assurer une cohérence dans le choix des noms des installations et tenant compte des orientations et exigences du MSSS, le comité de travail a analysé l'ensemble des noms (génériques et spécifiques) contenus sur la liste soumise aux membres et a proposé au comité de direction des orientations à privilégier pour le choix des noms à déterminer. Le comité de direction a accepté les recommandations suivantes :

- Utiliser le nom de la ville ou l'arrondissement où se trouve l'installation spécifiquement (ex : CLSC de Napierville plutôt que Jardin-du-Québec) lorsque possible;
- Utiliser le nom de la rue pour les distinguer (ex : À Châteauguay : Centre de services ambulatoires rue Lauzon, ensuite, Centre de services ambulatoires rue Brisebois);
- Utiliser l'acronyme CHSLD et CLSC pour toutes les installations concernées au sein du CISSSMO lorsque deux installations ayant la même mission se retrouvent dans la même ville;
- Conserver les articles (de, la, les) dans le nom des installations;
- Éviter d'utiliser le nom de personnes décédées dans les futures appellations, à moins que cela soit vraiment significatif pour la communauté locale, et s'assurer, le cas échéant, des règles entourant la Commission de la toponymie du Québec (ex. : Centre d'hébergement Cécile-Godin).

Ces travaux auront pour effet de modifier la dénomination des installations des permis ainsi que l'affichage extérieur pour certaines installations. Conscient que ces changements peuvent entraîner des réactions et/ou de la confusion auprès de la clientèle, le comité de travail préconise un plan de communication tant interne qu'auprès de la population.

Suite au questionnement d'un membre au regard de certaines appellations, le PDG suggère de faire part à la Direction générale de tout questionnement ou commentaire d'ici 12 h le 17 mars afin de permettre à la direction concernée de procéder aux vérifications requises. La résolution suivante est donc adoptée sous réserve de procéder aux validations nécessaires.

#### **RÉSOLUTION CA20160316-16**

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS de la Montérégie-Ouest est un établissement public constitué par la Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales (RLRQ, chapitre O-7.2);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 444 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2) le titulaire d'un permis pour l'exploitation d'un établissement doit exercer ses activités conformément à ce qui est indiqué à son permis;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux doit autoriser toute modification au permis d'exploitation délivré à un établissement;

**CONSIDÉRANT QUE** le CISSS de la Montérégie-Ouest désire modifier son permis tel qu'indiqué au *Tableau des dénominations du CISSS de la Montérégie-Ouest – Installations qui exploitent une seule mission Phase I*, présenté au conseil d'administration;

**CONSIDÉRANT QUE** le permis d'exploitation doit être affiché, en tout temps, à la vue du public conformément à l'article 6 du Règlement sur la délivrance des permis en vertu de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (RLRQ, chapitre S-4.2, r.8);

**CONSIDÉRANT** la revalidation de quelques dénominations auprès de la direction concernée;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité :

Que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest autorise la demande au ministre de la Santé et des Services sociaux pour autoriser la modification du permis du CISSS de la Montérégie-Ouest et d'émettre un nouveau permis d'exploitation.

ET

Que le CISSS de la Montérégie-Ouest s'engage à afficher, en tout temps, le permis obtenu à la vue du public.

ET

D'autoriser Michelle Harvey, directrice générale adjointe aux programmes soutien, administration, performance et directrice qualité, évaluation, performance et éthique à effectuer toutes les démarches nécessaires à la prise d'effet de la présente résolution.

## **7.2 Exemption au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec**

*Invité : M. Richard Cloutier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques*

Le directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques (DRHCAJ) précise que dans le cadre de la transformation actuelle et de la mise en place des nouveaux établissements dans le réseau de la santé et des services sociaux, le MSSS a prévu la création d'un service des affaires juridiques dans chaque établissement afin que ces derniers deviennent plus autonomes et utilisent moins les firmes d'avocats externes.

Dans ce contexte, le conseil d'administration du Barreau du Québec a émis une directive considérant *le Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* (chapitre B-1, r.20) qui prévoit certaines exemptions. Une de ces exemptions prévoit maintenant qu'un avocat n'est pas tenu de souscrire au Fonds d'assurance s'il est au service exclusif d'un établissement visé par l'article 125 de la *Loi sur les services de santé et de services sociaux*, et ce, à partir du 1<sup>er</sup> avril 2015.

Le Barreau exige que chaque avocat concerné fasse une demande d'exemption formelle et que cette demande soit accompagnée d'une copie certifiée d'une résolution du conseil d'administration attestant qu'il est à son emploi exclusif.

Le DRHCAJ profite de l'occasion pour apporter certaines précisions au regard des services internes offerts par le Service des affaires juridiques de sa direction. Il souligne également que pour toute situation particulière, telle les affaires médicales, l'établissement est autorisé à prendre une ressource externe.

Suite aux échanges, on convient d'adopter la résolution suivante :

### **RÉSOLUTION CA20160316-17**

Considérant que le Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest a à son service exclusif les cinq (5) avocats suivants :

- M<sup>e</sup> Vivianne Topalian, membre n<sup>o</sup> 185366-0
- M<sup>e</sup> Catherine Brunet, membre n<sup>o</sup> 296098-2
- M<sup>e</sup> Isabelle Cournoyer, membre n<sup>o</sup> 282985-1

- M<sup>e</sup> Véronique Try, membre n° 305283-4
- M<sup>e</sup> Vicky Lemelin, membre n° 249123-1

Considérant que lesdits avocats précédemment mentionnés sont au service exclusif du Centre intégré de santé et de service sociaux de la Montérégie-Ouest ;

Considérant que le *Règlement sur la souscription obligatoire au Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec* prévoit des exemptions dont notamment la notion de service exclusif ;

Considérant que les avocats sont des employés au sens du contrat d'assurance responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du CISSS de la Montérégie-Ouest confirme au Barreau du Québec que les avocats à son emploi exercent de façon exclusive pour le CISSS de la Montérégie-Ouest et sont couverts par le contrat d'assurance responsabilité du réseau de la santé et des services sociaux dans l'exercice de leurs fonctions au sein de l'établissement.

### **7.3 Déploiement des services de sage-femme sur le territoire de la Montérégie-Ouest**

*Invité : Monsieur Dominique Pilon, directeur des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique*

Le directeur des programmes Jeunesse et des Activités de santé publique (DPJASP) mentionne qu'au cours de l'automne 2014, un regroupement de citoyennes s'est formé sur le territoire de Vaudreuil-Soulanges dans le but de rassembler les éléments requis à la mise en place d'une maison des naissances sur ce territoire. Le CISSS de Vaudreuil-Soulanges a alors répondu favorablement à cette initiative. À l'hiver 2015, avec la mise en place imminente du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSSMO), les travaux ont été suspendus pour reprendre à l'automne 2015 sous une vision Montérégie-Ouest.

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a déposé, en mars 2015, un *Cadre de référence pour le déploiement de services de sage-femme au Québec*, ayant pour objectif que les services de sage-femme soient offerts dans toutes les régions du Québec, et que 10% des femmes puissent profiter de ces services.

Conformément aux orientations de la *Politique de périnatalité 2008-2018*, les priorités du MSSS relativement au déploiement des services de sage-femme sont les suivantes :

1. Rendre accessibles les trois types de lieu d'accouchement : maison des naissances, centre hospitalier et domicile ;
2. Favoriser l'adhésion des clientèles qui vivent en contexte de vulnérabilité ;
3. Optimiser l'utilisation des maisons des naissances ;
4. Favoriser la collaboration interprofessionnelle.

Les services de sage-femme s'intègrent à l'ensemble des services dispensés par le CISSSMO. Ainsi, les services de sage-femme doivent être nécessairement rattachés administrativement au CISSSMO. Il revient ainsi au CISSSMO d'élaborer le projet visant l'implantation de ces services, ainsi que de la maison des naissances, sur notre territoire et de l'acheminer à la Direction des soins spécialisés du MSSS pour fins d'approbation et de financement.

Il est fortement conseillé que l'élaboration du projet soit confiée à une chargée de projet, préférablement une sage-femme ou à défaut, qu'une sage-femme soit impliquée activement auprès de la personne chargée de ce projet.

Le MSSS a une disponibilité financière pour financer ces projets et il met à notre disposition la possibilité d'un montant allant jusqu'à 30 000\$ pour supporter l'embauche d'une chargée de projet.

Le DPJASP répond aux demandes de précisions des membres et suite aux échanges, on souligne qu'il serait intéressant de suivre l'évolution de ce projet au comité soins et services à la clientèle.

#### **RÉSOLUTION CA20160316-18**

**CONSIDÉRANT** le plan de déploiement du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière de services de sage-femme;

**CONSIDÉRANT** le financement disponible pour les projets visant l'implantation des services de sage-femme;

**CONSIDÉRANT** qu'il revient aux établissements de procéder à la planification et à l'élaboration du projet;

**CONSIDÉRANT** qu'il est fortement conseillé que l'élaboration du projet soit confiée à une chargée de projet (préférentiellement une sage-femme);

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration autorise le début des travaux qui mèneront au dépôt d'une proposition de projet d'implantation de services de sage-femme et d'une maison des naissances sur le territoire de la Montérégie-Ouest au cours de l'année 2016, en débutant par une demande de financement pour une chargée de projet et la mise en place d'un comité Montérégie-Ouest.

## 8. AFFAIRES MÉDICALES

### 8.1 Recommandations du comité exécutif de transition du CMDP en lien avec les statuts et les privilèges des médecins, dentistes et pharmaciens

#### 8.1.1 Demande de nomination (1)

##### RÉSOLUTION CA20160316-19

##### Nomination – Docteure Annick Terret-Hans – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (Vaudreuil-Soulanges)

**CONSIDÉRANT** la demande de nomination du Docteure Annick Terret-Hans ;

**CONSIDÉRANT** que les privilèges ci-dessous décrits sont accordés conformément à la disponibilité des ressources financières, humaines et matérielles selon l'organisation prévue et au budget d'opération ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CISSS de la Montérégie-Ouest lors d'une réunion tenue le 9 décembre 2015 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de :

<b>Nom</b>	<b>Annick Terret-Hans, omnipraticienne</b>
<b>Statut</b>	Actif
<b>Privilèges</b>	Médecine générale
<b>Département</b>	Médecine générale
<b>Lieu de pratique</b>	CLSC et Centre de services ambulatoires de Vaudreuil-Dorion
<b>Durée</b>	Du 3 décembre 2015 au 30 juin 2016

À la suite d'un questionnement de la part d'un membre, le président-directeur général apporte les précisions relatives à l'arrivée des nouveaux facturants dont le processus n'est pas encore complété pour tous les secteurs du CISSMO.

#### 8.1.2 Non-renouvellement statut et privilèges (1)

##### RÉSOLUTION CA20160316-20

##### Non-renouvellement du statut et privilèges – Docteure Hana Partlova – Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest

**CONSIDÉRANT QUE** Docteure Hana Partlova, omnipraticienne, membre associé du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens ne souhaite pas renouveler son statut et ses privilèges;

**CONSIDÉRANT QUE** Docteur Yves Gagnon, chef du département de médecine générale de l'ancienne composante du Centre de santé et de services sociaux du Suroît recommande de ne pas renouveler le statut et les privilèges du Docteure Hana Partlova;

**CONSIDÉRANT QUE** Docteure Lucie Poitras, directrice des services professionnels et de l'enseignement médical par intérim du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest recommande de ne pas renouveler le statut et les privilèges du Docteure Hana Partlova;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité d'examen des titres de l'ancienne composante du Centre de santé et de services sociaux du Suroît recommande de ne pas renouveler le statut et les privilèges du Docteur Hana Partlova;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens lors d'une réunion tenue le 2 février 2016 ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest approuve le non-renouvellement du statut et des privilèges du Docteur Hana Partlova, omnipraticienne, au 31 décembre 2015.

### 8.1.3 Démissions (2)

#### **RÉSOLUTION CA20160316-21**

##### **Démission – Docteur Diane Miron – Hôpital Anna-Laberge du Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que Docteur Diane Miron, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 30 avril 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 3 mars 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteur Diane Miron à compter du 30 avril 2016 pour la composante de l'Hôpital Anna-Laberge.

#### **RÉSOLUTION CA20160316-22**

##### **Démission – Docteur Josée Pednault – Hôpital du Suroît du Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que Docteur Josée Pednault, omnipraticienne, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens démissionne à compter du 31 janvier 2016;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 3 mars 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte la démission du Docteur Josée Pednault à compter du 31 janvier 2016 pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

### 8.1.4 Retraite (1)

#### **RÉSOLUTION CA20160316-23**

##### **Départ à la retraite – Docteur Michel Martin – Hôpital du Suroît du Centre de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest**

**CONSIDÉRANT** que Docteur Michel Martin, chirurgien, membre actif du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens part à la retraite à compter du 31 décembre 2015;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité exécutif de transition du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest en date du 3 mars 2016;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest accepte le départ à la retraite du Docteur Michel Martin à compter du 31 décembre 2015 pour la composante de l'Hôpital du Suroît.

## 8.2 Nominations au registre des signataires autorisés de la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour le CISSS de la Montérégie-Ouest

La RAMQ demande l'approbation du conseil d'administration pour toute modification ou ajout au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes.

Dans le cadre de la réorganisation des services depuis la création du CISSS de la Montérégie-Ouest, une mise à jour des personnes autorisées s'imposait dans le contexte des arrivées et des départs.

### RÉSOLUTION CA20160316-24

#### Nominations au registre des signataires autorisés de la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour le CISSS de la Montérégie-Ouest

**CONSIDÉRANT QUE** la Régie de l'assurance maladie du Québec (RAMQ) demande l'approbation du conseil d'administration pour toute modification ou ajout au registre des signataires autorisés pour les demandes de paiement qui sont soumises pour des services rendus par les médecins et les dentistes ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration autorise les personnes ci-dessous mentionnées à attester l'exactitude des demandes de paiement soumises à la Régie de l'assurance-maladie du Québec pour des services rendus par les médecins et les dentistes, et ce, en fonction des installations énumérées du CISSS de la Montérégie-Ouest :

NOMS	INSTALLATIONS CORRESPONDANTES
<p><b>Monsieur Yves Masse</b> Président-directeur général</p> <p><b>Madame Céline Rouleau</b> Présidente-directrice générale adjointe</p> <p><b>Docteure Lucie Poitras</b> Directrice des services professionnels et de l'enseignement médical par intérim</p> <p><b>Madame Chantal Godin</b> Technicienne en administration</p>	<p>94420 CISSS de la Montérégie-Ouest</p> <p><b>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS JARDINS-ROUSSILLON</b> 0776X Centre Hospitalier Anna-Laberge 47760 Centre hospitalier Anna-Laberge 47761 Centre hospitalier Anna-Laberge 14095 Centre d'accueil La Prairie 15855 Centre d'Accueil Pierre-Rémi-Narbonne 12135 Le Foyer de Châteauguay 90812 CLSC Kateri 91242 CLSC Jardin-du-Québec 90752 CLSC Châteauguay</p> <p><b>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS VAUDREUIL-SOULANGES</b> 11235 Centre d'hébergement de Rigaud 15785 Centre d'hébergement de Vaudreuil-Dorion 10575 Centre d'hébergement et CLSC de Coteau-du-Lac 15745 Centre d'hébergement Laurent-Bergevin 80745 CLSC de Saint-Polycarpe 93562 CLSC de Vaudreuil-Dorion 0790X La Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges</p> <p><b>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS HAUT-ST-LAURENT</b> 0108X Hôpital Barrie Memorial 41080 Hôpital Barrie Memorial 0104X Centre d'hébergement Huntingdon 15015 Centre d'hébergement Ormstown 91042 CLSC Huntingdon 80995 CLSC St-Chrysostome</p> <p><b>ANCIENNE COMPOSANTE CSSS DU SUROÏT</b></p>

	0114X Hôpital du Suroît 41147 Hôpital du Suroît 41140 Hôpital du Suroît 13885 Centre d'hébergement Cécile-Godin 16545 Centre d'hébergement Docteur-Aimé-Leduc 91152 CLSC de Salaberry-de-Valleyfield  <b>LES RÉGIONAUX</b> 18153 CMR St-Hubert 18713 CMR Vaudreuil 18743 CTR Montérégien de réadaptation – URFI Vaudreuil 18603 CTR Montérégien de réadaptation – URFI St-Bruno 11163 Pavillon Foster 16663 Services externes de Saint-Hubert (Le Virage) 10863 Siège social (SRSOR) 16045 Atelier PSI Châteauguay (SRSOR)
<b>Monsieur Pierre Guay</b> Directeur santé mentale et dépendance  <b>Monsieur Martin Tétreault</b> Direction adjoint santé mentale et dépendance  <b>Madame Rachel Perreault</b> Chef de service hébergement, santé mentale et dépendance	11163 Pavillon Foster 16663 Services externes de Saint-Hubert (Le Virage)
<b>Madame Cynthia Martel</b> Infirmière clinicienne	10863 Siège social (SRSOR)
<b>Madame Daphnée St-Hilaire</b> Agente administrative	0114X Hôpital du Suroît 41147 Hôpital du Suroît 41140 Hôpital du Suroît 13885 Centre d'hébergement Cécile-Godin 16545 Centre d'hébergement Docteur-Aimé-Leduc 91152 CLSC de Salaberry-de-Valleyfield
<b>Madame Mélanie Clermont</b> Adjointe à la direction	11235 Centre d'hébergement de Rigaud 15785 Centre d'hébergement de Vaudreuil-Dorion 10575 Centre d'hébergement et CLSC de Coteau-du-Lac 15745 Centre d'hébergement Laurent-Bergevin 80745 CLSC de Saint-Polycarpe 93562 CLSC de Vaudreuil-Dorion 0790X La Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges
<b>Madame Natacha O'Connor</b> Adjointe à la direction	0108X Hôpital Barrie Memorial 41080 Hôpital Barrie Memorial 0104X Centre d'hébergement Huntingdon 15015 Centre d'hébergement Ormstown 91042 CLSC Huntingdon 80995 CLSC St-Chrysostome
<b>Madame Nadia Raymond</b> Technicienne en administration	0776X Hôpital Anna-Laberge

## 9. POINTS D'INFORMATION DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le président-directeur général commente brièvement quelques dossiers et projets ayant été au centre des activités au cours des dernières semaines. Mentionnons, entre autres :

- **Formation des administrateurs - 2<sup>e</sup> volet**: Afin de favoriser le moins de déplacement possible, le MSSS a planifié le 2<sup>e</sup> volet de la formation prévue à l'intention des administrateurs la même journée que la séance publique prévue le 4 mai 2016. Un bloc d'une demi-journée sera donc prévu au préalable à la séance publique et la formation sera donnée par un formateur Collège des administrateurs de sociétés qui sera seule pour donner la formation. Le tout sera planifié sous forme d'ateliers de travail sur les comités du conseil d'administration. Les directeurs concernés dans les comités du CA seront également invités à cette formation.
- **Événement médiatique pour le CISSSMO** : Inauguration de l'unité de suppléance rénale Louise-Auger de Châteauguay le 14 mars dernier en présence, entre autres, du ministre de la Santé et des services sociaux du Québec, monsieur Gaétan Barrette et de la ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, madame Lucie Charlebois.
- **Mission, vision, ambitions, valeurs** : Dans le cadre de la réflexion stratégique entourant la mission, la vision, les ambitions et les valeurs du CISSSMO, quelque 300 gestionnaires de l'établissement se sont réunis le 15 mars dernier, en compagnie des présidents des conseils professionnels et d'un médecin représentant le département régional de médecine générale. L'objectif de cette rencontre voulait que l'ensemble des gestionnaires s'approprient nos valeurs et puissent les communiquer à leurs équipes par des comportements attendus ou à proscrire. Une synthèse des résultats est en cours d'élaboration à cet égard de même qu'un outil de communication.
- **Infections nosocomiales**: Globalement les taux sont satisfaisants. Même si la situation demeure précaire, nous avons reçu la confirmation qu'il n'y avait aucun cas d'EPC / KPC (Entérobactéries productrices de carbapénémases / *Klebsiella pneumoniae carbapenemase*).
- **Comités exécutifs des conseils consultatifs** : Les exécutifs permanents du conseil des médecins, dentistes et pharmaciens (CMDP) et du conseil multidisciplinaire (CM) du CISSS de la Montérégie-Ouest sont maintenant en fonction. Le Docteur Gaétan Filion a été nommé à titre de président du CMDP. Les autres officiers devront être nommés entre eux.

## 10. AFFAIRES NOUVELLES

### 10.1 Nomination du directeur adjoint des ressources financières

Suite à la vacance au poste de directeur adjoint des ressources financières, nous avons procédé à l'ouverture d'un nouveau concours de sélection. Dans le cadre du 3<sup>e</sup> affichage, nous avons reçu 11 candidatures, de ce nombre 3 candidats se qualifiaient et ont été convoqués en entrevue. Un candidat s'est désisté au cours du processus, de sorte que le comité de sélection formé de M. Yves Masse, président-directeur général, Mme Michelle Harvey, directrice générale adjointe et directrice des ressources financières par intérim et M. Richard Cloutier, directeur des ressources humaines, des communications et des affaires juridiques, a rencontré 2 candidats. Suite aux entrevues et à la prise de références du candidat retenu, le comité de sélection recommande l'embauche de M. Martin Larose à titre de directeur adjoint des ressources financières.

M. Larose est actuellement travailleur autonome et possède une solide expertise en gouvernance, comptabilité et contrôle. Il a œuvré, entre autres, pendant une période de trois ans chez le vérificateur général du Québec et par la suite pendant une période de 20 ans, dans différents postes de direction au sein de Loto Québec.

Comme la procédure nous oblige dans le cadre des processus de sélection des cadres, et ce, compte tenu des réorganisations administratives occasionnées par l'application du projet de loi 10 *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux, notamment par l'abolition des agences régionales*, le ministère a validé le choix du candidat retenu par le comité de sélection.

#### **RÉSOLUTION CA20160316-25**

**CONSIDÉRANT** la vacance au poste du directeur adjoint des ressources financières depuis le 18 décembre 2015 ;

**CONSIDÉRANT** le processus de sélection réalisé;

**CONSIDÉRANT** la validation effectuée auprès du ministère de la Santé et des Services sociaux ;

**CONSIDÉRANT** la recommandation unanime des membres du comité de sélection ;

Sur proposition dûment faite et appuyée, IL EST RÉSOLU à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest procède à la nomination de M. Martin Larose à titre de directeur adjoint des ressources financières de l'établissement et de fixer sa rémunération à l'intérieur de la classe 20, et ce, selon les modalités prévues en vertu des articles 15.1 et 18.1 du *Règlement sur certaines conditions de travail applicable aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux*. La date d'entrée en fonction est prévue le 7 avril 2016.

## 10.2 Support à la demande de modification de l'appellation du comité des usagers continue

### **RÉSOLUTION CA20160316-26**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 203 de la *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales*, tout comité des usagers institué en application de l'article 209 de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* pour un établissement fusionné ou regroupé continue d'exister et d'exercer ses responsabilités au sein du centre intégré de santé et de services sociaux issu de la fusion, à l'égard de chacune des installations ;

**CONSIDÉRANT QUE** les comités des usagers continués (CUC) exercent leurs activités sous la responsabilité du comité des usagers du centre intégré (CUCI);

**CONSIDÉRANT** la proposition du comité des usagers du CISSS de la Montérégie-Ouest d'acheminer une demande pour faire modifier l'appellation des comités des usagers continués (CUC) par un terme plus représentatif tel le Comité des usagers de proximité;

**CONSIDÉRANT** l'accord des membres du conseil d'administration à cet égard;

Sur proposition dûment faite et appuyée, **IL EST RÉSOLU** à l'unanimité, que le conseil d'administration du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest appuie le Comité des usagers du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest dans leur démarche de procéder à une demande de modification pour l'appellation des comités des usagers continués (CUC) par un terme plus représentatif tel le Comité des usagers de proximité.

## 11. CORRESPONDANCE

Ci-dessous détaillée, la liste des correspondances acheminées au président du conseil d'administration et aux membres du conseil d'administration depuis le 27 janvier 2016 :

<b>CORRESPONDANCE DESTINÉE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE</b>	
<b>Type de correspondance</b>	<b>Date de transmission</b>
2016-01-29 Réponse au Protecteur du citoyen en suivi des recommandations émises par le Protecteur du citoyen en date du 10 novembre 2015 (plainte #15-06538)	2016-02-01 (par courriel)
2016-02-04 Lettre du Protecteur du citoyen confirmant la fermeture du dossier dans le cadre de la plainte #14-18667	2016-02-04 (par courriel)

<b>CORRESPONDANCE DESTINÉE AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DEPUIS LA DERNIÈRE SÉANCE</b>	
<b>Type de correspondance</b>	<b>Date de transmission</b>
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 22 au 28 janvier 2016	2016-01-29 (par courriel)
Bulletin Zoom sur le CA – Séance du 27 janvier 2016	2016-02-08 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 5 au 11 février 2016	2016-02-11 (par courriel)
Avis – Formation des administrateurs 2 <sup>e</sup> volet (MSSS) – Date retenue 4 mai 2016	2016-02-24 (par courriel)
Revue de presse régionale CISSS de la Montérégie – Période du 12 au 25 février 2016	2016-02-25 (par courriel)

## **12. DOCUMENTS DÉPOSÉS POUR INFORMATION**

### **12.1 État de situation sur les infections nosocomiales – Mise à jour périodique à la période 11**

Dépôt à titre d'information de l'état de situation sur les infections nosocomiales (prévention et contrôle des infections) à la période 11.

## **13. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE PUBLIQUE RÉGULIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 4 MAI 2016**

En conformité avec le calendrier adopté, la prochaine séance publique régulière du conseil d'administration se tiendra le 4 mai 2016, 18 h 30, à l'Hôpital Anna-Laberge de Châteauguay.

## **14. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition dûment faite et appuyée, la séance est levée à 20 h 12.

---

Claude Jolin  
Président du conseil d'administration

---

Yves Masse  
Secrétaire du conseil d'administration